

Société ontarienne de financement de la croissance Rapport annuel 2018-2019

MISE À JOUR : 24 JUILLET 2019

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSAN	CE 1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIC DIRECTEUR GÉNÉRAL	
ANALYSE DE LA DIRECTION	4
Le marché ontarien du capital-risque en 2018	4
Initiatives de la SOFC et résultats obtenus	
Investissements de la SOFC Fonds ontarien de capital-risque LP Northleaf Venture Catalyst Fund LP Fonds Démarrage et expansion Yaletown Innovation Growth LP	5 6 7
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	8
ÉTATS FINANCIERS	10
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	13
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé	14
État des gains et des pertes de réévaluation	15
État de la variation des actifs financiers nets	
État des flux de trésorerie	17
Notes annexes	18
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	30
Aperçu Reddition de comptes et responsabilités Exigences en matière de rapports financiers Contrôles internes Opérations	30 31 31
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	33
POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES	35
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019-2020	36
COORDONNÉES	36

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), l'organisme de capital-risque du gouvernement de l'Ontario (la province), a été créée dans le but de promouvoir et de faire grandir le secteur du capital-risque en Ontario, afin qu'un plus grand nombre d'entreprises à fort potentiel aient accès aux capitaux nécessaires pour croître et prospérer.

La SOFC a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 par la *Loi de 2008* sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la Loi). Conformément à la Loi, la SOFC :

- investit dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
- administre ses participations de commanditaire dans des fonds gérés à l'externe
- donne des conseils à la province sur des questions liées au capital-risque
- appuie le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien et la mise en œuvre des politiques en matière de capital-risque de la province.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes heureux de présenter le rapport annuel 2018-2019 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Le rapport fait état des progrès réalisés par la SOFC au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

La SOFC a pour mandat d'établir en Ontario une industrie du capital-risque durable qui contribuera à renforcer l'économie et à créer des emplois dans les principaux secteurs économiques de la province. La SOFC permet aux entreprises novatrices à fort potentiel de l'Ontario d'accéder aux capitaux qui leur permettront d'atteindre la taille nécessaire pour réaliser leur plein potentiel économique et se mesurer à leurs concurrents sur les marchés mondiaux.

L'accès aux capitaux continue de jouer un rôle crucial dans l'accélération de la croissance des entreprises en démarrage et des entreprises individuelles innovantes qui deviennent de moyennes et grandes entreprises. Grâce à un portefeuille diversifié de fonds et d'entreprises, la SOFC offre une approche axée sur le marché pour contribuer au développement des entreprises à fort potentiel et mieux tirer profit des avantages économiques connexes à long terme.

Jusqu'à présent, la SOFC a pris des engagements d'investissement dans un certain nombre de fonds gérés à l'externe, notamment le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), le fonds Démarrage et expansion et le Yaletown Innovation Growth LP (YIG). La SOFC a également fait des investissements directs par l'entremise du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) dans des entreprises de technologies émergentes avec des co-investisseurs qualifiés.

À l'aide des initiatives de capital-risque de la SOFC, les sociétés de portefeuille emploient actuellement plus de 11 000 personnes au Canada (comparativement à 9 000 personnes au cours de l'exercice précédent), principalement en Ontario, et ont aussi enregistré collectivement un produit d'environ 7,5 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 2 milliards de dollars 1, comparativement à 5,7 milliards de dollars et à 1,6 milliard de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent.

En 2019-2020, la SOFC continuera d'administrer le portefeuille de placement du FODTE et de superviser ses sociétés en commandite gérées à l'externe de manière efficace et rentable. Nous continuerons également d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et de fournir des conseils et du soutien en matière des politiques sur le capital-risque de la province.

Avant tout, nous tenons à remercier le personnel de la SOFC de ses efforts continus et de son engagement à assurer le succès de la SOFC, de même que les membres du conseil d'administration pour leurs conseils et leur supervision durant l'exercice financier. Nous serons

¹ Le produit et les dépenses en R-D pour l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création ont été regroupés. Étant donné que les gestionnaires de fonds peuvent co-investir dans consortiums, les chiffres regroupés peuvent amplifier ces mesures en raison du double comptage potentiel.

heureux de travailler avec le personnel et le conseil d'administration au cours du nouvel exercice financier.

Annie Ropar

Présidente du conseil d'administration

Steve Romanyshyn

Président et chef de la direction

ANALYSE DE LA DIRECTION

Le marché ontarien du capital-risque en 2018²

En 2018, le marché ontarien du capital-risque a continué de prendre de l'ampleur : les investissements totalisent plus de 2,2 milliards de dollars, ce qui dépasse les investissements totaux de 1,5 milliard de dollars de l'année précédente. Depuis la crise financière de 2008-2009, des gains d'une année à l'autre ont été enregistrés de façon constante. En 2018, les investissements totaux ont dépassé 2 milliards de dollars pour la troisième fois seulement et pour la première fois depuis les beaux jours de la point-com.

Selon Refinitiv, l'Ontario s'est classé au sixième rang des provinces et territoires de l'Amérique du Nord pour le total des investissements en capital-risque en 2018. Toronto est devenue la principale plaque tournante de l'investissement en attirant 1,8 milliard de dollars de capital-risque et s'est classée au dixième rang de l'ensemble des régions métropolitaines en Amérique du Nord. Le secteur des TIC continue de recevoir la grande majorité du capital investi, accaparant 88 % du total des investissements et 81 % du volume des transactions. Les phases d'expansion et les phases ultérieures représentent en moyenne 54 % du flux total de transactions en 2018, mais une pondération accrue de 70 % des investissements totaux.

Bien que le total des investissements continue d'augmenter, le rendement des fonds de capital-risque canadiens continue d'être inférieur à celui des fonds américains, affichant un taux de rendement combiné de seulement 4,8 %, comparativement à 9,3 %, respectivement. De même, bien que l'investissement moyen par opération ait augmenté sensiblement en 2017, les chiffres accusent un retard important par rapport aux principaux États américains. Si l'on exclut la Californie, les quatre autres États américains qui se classaient plus haut que l'Ontario en 2018 ont obtenu un investissement moyen de 1,5 à 3 fois (de 18,1 millions de dollars à 37,9 millions de dollars) la valeur moyenne des transactions en Ontario (12,2 millions de dollars).

Selon Refinitiv, les fonds établis aux États-Unis représentaient une plus grande part du capital total investi au Canada pour la première fois depuis le début des années 1990. Bien que cela puisse témoigner de la reconnaissance et de la confiance dans les occasions d'investissement offertes, cela peut aussi indiquer le manque d'une masse critique de gestionnaires de fonds locaux, expérimentés et dotés de capitaux. Par conséquent, la SOFC peut jouer un rôle clé dans la poursuite du développement d'une industrie de capital-risque concurrentielle à l'échelle mondiale en Ontario qui appuie les entreprises novatrices établies dans la province. Les entreprises prospères contribuent à créer une économie forte et des emplois qualifiés pour la population de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les conditions du marché favorables ont créé un environnement positif pour les entreprises technologiques et la SOFC n'a pas observé de répercussions négatives importantes sur son portefeuille d'investissements. La SOFC continue de surveiller les risques du marché et les répercussions potentielles sur ses investissements.

² L'ensemble des statistiques, des chiffres et des données se rapportent à l'année civile et proviennent de Refinitiv, sauf indication contraire.

Initiatives de la SOFC et résultats obtenus

La SOFC est heureuse de souligner ses principales initiatives et les résultats obtenus au cours de l'exercice 2018-2019 qui ont permis à l'organisme de remplir son mandat et de respecter les priorités gouvernementales, notamment :

- gestion du portefeuille de placement du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
- gestion de ses participations de commanditaire dans des fonds gérés à l'externe :
 - Fonds ontarien de capital-risque (FOCR)
 - Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)
 - o fonds Démarrage et expansion
 - Yaletown Innovation Growth LP (YIG)
- appui au développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital-risque.

On s'attend à ce que la SOFC connaisse à la fois des gains et des pertes de placement, ce qui est typique des fonds d'investissement de capital-risque. Au total, le rendement intermédiaire des investissements de capital-risque de la SOFC en multiple des capitaux a été évalué à 1,31 au 31 décembre 2018³, comparativement à 1,28 au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, environ 87 % des capitaux engagés de la SOFC avaient été financés.

Investissements de la SOFC

Les résultats des initiatives de la SOFC pour l'exercice 2018-2019 sont décrits plus en détail ci-dessous. Il est à noter que le Conseil de gestion du gouvernement a publié au début de 2019 une version révisée de *la Directive concernant les organismes et les nominations* demandant aux organismes provinciaux d'inclure dans leur rapport annuel des mesures du rendement axées sur les résultats. Les mesures du rendement doivent être alignées sur le mandat de l'organisme et servir à suivre ses progrès. La SOFC travaille actuellement avec le Ministère à l'élaboration de ces nouvelles normes de présentation de rapports pour les prochains rapports annuels.

Fonds ontarien de capital-risque LP

Le FOCR est un fonds de fonds de 205 millions de dollars qui est entièrement souscrit et qui n'a pas pris d'engagement d'investissement au cours de l'exercice 2018-2019. Toutefois, il détient des réserves pour un financement subséquent supplémentaire directement dans les entreprises (c'est-à-dire des co-investissements directs) au besoin. Tout au long du cycle de vie des investissements, les capitaux engagés par le FOCR, de concert avec les capitaux de tiers, ont collectivement fourni plus d'un milliard de dollars à des fonds et à des entreprises ontariennes ou spécialisées. Les sociétés de portefeuille ontariennes du FOCR ont enregistré

³ Le multiple des capitaux calculé est net des frais de gestion des fonds sous-jacents, des dépenses et de l'intérêt reporté avant les frais d'exploitation de la SOFC.

collectivement un produit de plus de 3,7 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 780 millions de dollars⁴ et elles emploient actuellement plus de 3 300 personnes⁵.

Le FOCR a pris neuf engagements totalisant environ 170 millions de dollars envers les gestionnaires de capital-risque en Ontario et axés sur l'Ontario ci-dessous :

- Celtic House Venture Partners
- Georgian Partners
- Golden Ventures
- Lumira Capital
- Relay Ventures
- Rho Canada Ventures
- XPV Water Partners.

Le FOCR a également effectué sept co-investissements directs dans des entreprises technologiques ontariennes de premier plan, dont Achievers et Shopify, totalisant environ 25 millions de dollars.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP

Le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) est un fonds de fonds de 300 millions de dollars qui est désormais entièrement souscrit et qui n'a pas pris d'engagement d'investissement au cours de l'exercice 2018-2019. Il détient des réserves pour un financement subséquent supplémentaire des co-investissements directs au besoin. À ce jour, les capitaux souscrits par le NVCF et les capitaux de tiers mobilisés ont collectivement fourni plus de 2 milliards de dollars à des entreprises et à des fonds présents au Canada ou en Ontario. Les sociétés de portefeuille canadiennes du NVCF ont enregistré⁶ un produit de plus de 3 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 800 millions de dollars et elles emploient plus de 6 500 personnes⁷.

Le NVCF a pris 15 engagements de fonds totalisant environ 240 millions de dollars, notamment envers les gestionnaires de fonds ontariens axés sur l'Ontario suivant :

- Georgian Partners
- Golden Ventures
- Information Venture Partners
- Lumira Capital
- Relay Ventures
- XPV Water Partners.

⁴ Le produit et les dépenses en R-D depuis le premier investissement du FOCR ont été regroupés.

⁵ Au fur et à mesure de l'évolution du portefeuille du FOCR et de la sortie des entreprises, le nombre total d'emplois au sein du portefeuille diminuera, mais il ne s'agit pas d'emplois perdus.

⁶ Produit, dépenses en R-D et nombre d'emplois enregistrés en date du 31 décembre 2018.

⁷ Le produit et les dépenses en R-D depuis le premier investissement du NVCF ont été regroupés.

Le NVCF a également effectué 12 co-investissements directs totalisant plus de 57 millions de dollars dans des entreprises technologiques canadiennes de premier plan comme ecobee, Wattpad et Freshbooks.

Fonds Démarrage et expansion

Actuellement, le fonds Démarrage et expansion investit. Le fonds Démarrage et expansion vise à fournir du financement et du mentorat aux entreprises à forte croissance dans les grands marchés en croissance. On s'attend à ce qu'il fournisse aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capitaux et de mentorat afin d'augmenter le nombre des entreprises qui peuvent grandir dans la prochaine génération d'entreprises mondiales. Les premiers investissements devraient atteindre de 500 000 \$ à 3 millions de dollars, avec une possibilité de financement subséquent au fur et à mesure de la croissance des entreprises du portefeuille.

Jusqu'à présent, les capitaux engagés par le fonds Démarrage et expansion et les capitaux de tiers obtenus par effet de levier ont collectivement fourni environ 90 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les entreprises ontariennes du portefeuille du fonds Démarrage et expansion ont enregistré⁸ un produit d'environ 56 millions de dollars et des dépenses de 22 millions de dollars en R-D et elles emploient plus de 400 personnes⁹.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le fonds Démarrage et expansion a pris 11 nouveaux engagements d'investissement. Au 31 mars 2019, le fonds Démarrage et expansion avait engagé un total d'environ 50 millions de dollars dans 27 investissements, notamment dans 15 entreprises de technologie en démarrage en Ontario, pour un total d'environ 27 millions de dollars.

Ces entreprises comprennent :

Cinchy

- Mavencare
- Plooto
- Wysdom.ai

FundThrough

Medstack

Redock

Fusebill

Naborly

Solink

Hashtag Paid

Neuranet

SortSpoke

Yaletown Innovation Growth LP

Yaletown Innovation Growth LP (YIG) s'efforce d'aider les entreprises technologiques canadiennes à prendre de l'expansion et à devenir des chefs de file du marché. Les investissements visent les entreprises en début de croissance de partout au Canada qui sont axées sur l'amélioration de la durabilité et de la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et des entreprises intelligentes. La SOFC a souscrit 20 millions de dollars à YIG dans le cadre d'une première clôture de plus de

⁸ Produit, dépenses en R-D et nombre d'emplois enregistrés en date du 31 décembre 2018.

⁹ Le produit et les dépenses en R-D depuis le premier investissement dans le fonds Démarrage et expansion ont été regroupés.

100 millions de dollars, aux côtés d'autres importants investisseurs institutionnels canadiens, dont OPTrust et la Banque de développement du Canada (BDC).

Au cours de l'exercice 2018-2019, YIG a pris trois nouveaux engagements d'investissement. Au 31 mars 2019, YIG avait pris cinq engagements d'investissement totalisant 17,6 millions de dollars, notamment dans Thoughtwire, de Toronto, pour laquelle YIG a mené une ronde de financement de 20 millions de dollars.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Le FODTE est entièrement souscrit et détient des réserves pour un financement subséquent supplémentaire des entreprises de son portefeuille. Le reste du portefeuille d'investissement du FODTE continuera d'être géré par la SOFC jusqu'à ce que tous les investissements aient été réalisés.

Au cours de l'exercice 2018-2019, Interset Sofware Inc., une entreprise du portefeuille du FODT qui développe et fournit des logiciels de protection contre les cybermenaces, a été acquise par Micro Focus, une entreprise établie au Royaume-Uni. Le FODTE a d'abord investi dans Interset (puis GridIron Software Inc.) en 2011 avec Propulsion Ventures et d'autres investisseurs. La SOFC a aussi augmenté son investissement dans une des entreprises restantes du portefeuille.

Dans son rôle de catalyseur du marché, une mesure clé du succès du FODTE est la mobilisation des capitaux de tiers par le biais de ses co-investissements. Le total des engagements en capitaux a permis d'obtenir environ 350 millions de dollars en capitaux supplémentaires de tiers, ce qui représente près de 3,50 \$ pour chaque dollar investi par le FODTE.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE est bien représenté et réparti dans les grands centres urbains du sud de l'Ontario, appelés le super pôle d'innovation de l'Ontario. Jusqu'à présent, les entreprises du portefeuille du FODTE ont enregistré collectivement¹⁰ un produit de 690 millions de dollars et des dépenses en R-D de 380 millions de dollars et elles soutiennent environ 525 emplois à temps plein en Ontario¹¹.

Au 31 mars 2019, le FODTE a un multiple des capitaux de 1,11.

Activités de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario

La SOFC a appuyé le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario en :

 participant à un nombre limité d'activités clés sur le capital-risque, comme le Canadian Innovation Exchange (CIX) et la conférence annuelle de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCR), afin de mieux faire connaître les possibilités d'investissement en Ontario et de recueillir des renseignements sur les

¹⁰ Produit, dépenses en R-D et nombre d'emplois enregistrés en date du 31 décembre 2018.

¹¹ Le produit et les dépenses en R-D depuis le premier investissement du FODTE ont été regroupés.

- marchés pour appuyer les politiques publiques en matière de capital-risque et recueillir des données sur les possibilités créées
- collaborant avec le Ministère à l'élaboration de politiques publiques sur le capital-risque afin d'appuyer les efforts de la province pour renforcer l'écosystème du capital-risque en Ontario
- donnant des conseils au gouvernement provincial sur des questions de capital-risque
- cherchant à sensibiliser davantage la collectivité du capital-risque à toute la gamme des initiatives du gouvernement et du secteur privé qui appuient le capital-risque et l'innovation en Ontario.

Bien que la participation aux activités liées au capital-risque était moins importante que dans les années précédentes en raison du gel des dépenses discrétionnaires, la SOFC a continué à collaborer de manière proactive avec des investisseurs au cours de l'exercice 2018-2019 pour rehausser le profil des entreprises de son portefeuille et aider des entreprises ontariennes novatrices à fort potentiel à accéder à une collectivité d'investissement élargie.

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2019.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Steve Romanyshyn, président-directeur général
Original signé par : « Steve Romanyshyn »
Au nom de la direction,



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.I. 400 Applewood Crescent Suite 500 Vaughan (Ontario) L4K 0C3 Canada

Tél.: 416-601-6150 Téléc.: 416-601-6151 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société ontarienne de financement de la croissance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

11

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ontarienne de financement de la croissance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société ontarienne de financement de la croissance.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ontarienne de financement de la croissance.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société ontarienne de financement de la croissance à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société ontarienne de financement de la croissance pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Document original signé par Deloitte

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés Le 10 juin 2019

État de la situation financière

Au 31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

		2019	2018
	Notes	\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 164 754	10 672 287
Titres négociables	5	177 454 377	193 363 780
Comptes débiteurs	4	31 968 630	1 376 302
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR	6	79 425 289	71 376 786
Fonds ontarien de développement des technologies		75 .25 255	, 1 0, 0 , 00
émergentes – FODTE	7 et 12	27 819 978	30 785 102
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	8	50 000 000	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	9	13 500 000	6 250 000
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown – Yaletown		3 800 000	1 000 000
rollus de cloissance et d'illiovation de faletown - faletown	10		
		397 133 028	364 824 257
D16			
Passif			225.274
Comptes créditeurs et charges à payer	15	293 131	235 974
Actifs financiers nets		396 839 897	364 588 283
Actifs non financiers	20		
Excédent accumulé		396 839 897	364 588 283
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose de :			
Excédent de fonctionnement accumulé		395 786 260	363 610 185
Gains de réévaluation accumulés		1 053 637	978 098
		396 839 897	364 588 283

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Original signé par : « Annie Ropar », administrateur

Original signé par : « Gadi Mayman », administrateur

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2019 Réel \$	2018 Réel \$
Revenus				
Financement et paiements de transfert				
de la province de l'Ontario				
FODTE	7	2 000 000	1 050 000	8 800 000
Fonds de capital-risque pour le				
secteur des sciences de la vie	16	-	-	35 000 000
Fonds d'actions pour le secteur				
des technologies propres	17	-	-	55 000 000
Venture Ontario Fund Intérêts créditeurs	18	26 640 000	26 640 000 3 228 281	1 216 120
		2 965 000	3 228 281	1 216 129
Revenu de placement du portefeuille du FODTE	13	_	_	1 149 101
Revenu de placement sur la distribution	13	_	_	1 149 101
à partir du FOCR		26 808	29 654	_
Revenu de placement sur la distribution		20 000	2,7 0,5 1	
à partir de Yaletown		5 192	5 192	_
Gain en capital réalisé				
sur les placements du FODTE		-	3 878 740	9 864 249
Gains en capital sur la distribution				
à partir du FOCR		142 000	607 391	1 991 340
Gain de change	3	207 000	334 722	17 185
		31 986 000	35 773 980	113 038 004
Charges				
Remboursements au ministère	15	1 122 000	1 075 543	978 048
Frais de gestion de la trésorerie	11	39 000	34 138	33 642
Frais de services professionnels	11	840 000	499 325	595 933
Dépenses des membres du conseil et des comités		6 000	4 399	2 145
Perte de valeur des placements		6 000	4 399	2 145
du portefeuille du FODTE	14	5 000	1 984 500	11 609 565
du porteledille du l'ODIE	14	2 012 000	3 597 905	13 219 333
		2 012 000	3 337 303	15 217 555
Excédent annuel		29 974 000	32 176 075	99 818 671
Excédent de fonctionnement accumulé				
au début de l'exercice		363 610 185	363 610 185	263 791 514
Excédent de fonctionnement accumulé				
à la fin de l'exercice		393 584 185	395 786 260	363 610 185

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2019 Réel \$	2018 Réel \$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	978 098	978 098	560 642
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	-	166 497	(186)
Titres négociables	-	40 840	(33 023)
Placements du portefeuille du FODTE	21 902	(131 798)	450 665
	21 902	75 539	417 456
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	1 000 000	1 053 637	978 098

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2019 Réel \$	2018 Réel \$
Excédent annuel	29 974 000	32 176 075	99 818 671
Gains (pertes) nets de réévaluation	21 902	75 539	417 456
Augmentation des actifs financiers nets	29 995 902	32 251 614	100 236 127
Actifs financiers nets au début de l'exercice	364 588 283	364 588 283	264 352 156
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	394 584 185	396 839 897	364 588 283

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

	2019 \$	2018 \$
Activités de fonctionnement Excédent annuel Gains réalisés à la vente de placements du FODTE Gains réalisés à la vente de placements du FOCR Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement Augmentation des comptes débiteurs Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	32 176 075 (3 878 740) (607 391) 1 984 500 (30 592 328) 57 157 (860 727)	99 818 671 (9 864 249) (1 991 340) 11 609 565 (1 029 331) (42 469) 98 500 847
Activités de placement Produit de la cession et des rachats de titres négociables Achat de titres négociables Achat de placements dans le FOCR Produit des placements dans le FOCR Rendement du capital du FOCR Achat de placements dans le FDE Achat de placements dans Yaletown Vente de placements dans le FODTE Achat de placements dans le FODTE	563 319 203 (547 368 960) (8 685 000) 607 391 636 497 (7 250 000) (2 800 000) 5 336 111 (442 048) 3 353 194	496 772 093 (601 424 257) (5 850 000) 1 991 340 781 695 (2 000 000) (1 000 000) 14 861 679 (4 568 964) (100 436 414)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 492 467 10 672 287 13 164 754	(1 935 567) 12 607 854 10 672 287

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (la « SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2019, la SOFC relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1. soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées,
 - 2. soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
- ii) des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1. soit des sociétés fermées,
 - 2. soit des sociétés ouvertes, si la Société
 - a) soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées,
 - soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
- iii) des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer;
- Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque;
- 3. Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque;
- 4. Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2019, la Société possédait des placements en capital-risque dans cinq fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), 2) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), 3) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), 4) le Fonds Démarrage et expansion I (FDE) et 5) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (Yaletown). De l'information additionnelle sur la constitution des fonds est présentée aux notes 6, 7, 8, 9 et 10, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans le FOCR, le NVCF, le FDE et le Yaletown sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOCR, le NVCF, le FDE et le Yaletown ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF ni le FDE et ni le Yaletown n'ont de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCR, du NVCF, du FDE et du Yaletown sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

La SOFC a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund (VOF), dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 8, 9, 17, 16 et 18, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. La Société s'est engagée auprès de Yaletown à investir un montant initial de 20 M\$ dans le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et une autre initiative visant ce fonds est en cours d'élaboration.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable; et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF, le FDE, le Yaletown et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2019, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 14 059 597 \$ (2018 – 11 229 599 \$). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2019 entraînerait une incidence de 702 980 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2018 – 561 480 \$) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Notes annexes

31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

3. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOCR, du NVCF, du FDE et du Yaletown prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les placements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2019, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF, le FDE, le Yaletown et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 8 727 263 \$ (2018 – 7 970 594 \$). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR, du NVCF, du FDE, du Yaletown ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

4. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2019, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 4 827 \$ (2018 – 3 289 \$).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2017 et 2019 s'élèvent à 5 323 803 \$ (2018 – 1 373 013 \$) et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursés futurs.

Le solde restant de 26 640 000 \$ au 31 mars 2019 représente un montant à recevoir de la province de l'Ontario par le VOF, tel qu'il est décrit à la note 18 (néant en 2018).

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

5. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 24 avril 2019 et le 4 mars 2020, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 % Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 24 avril 2019 et le 25 septembre 2019, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %

	2019		2018
Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
\$	\$	\$	\$
52 836 000	52 427 627	69 549 000	68 895 000
125 769 000	125 026 750	124 759 000	124 468 780
178 605 000	177 454 377	194 308 000	193 363 780

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1 774 544 (2018 - 1933638) sur les résultats d'exploitation.

6. Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (suite)

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du Ministère totalisaient 1 050 000 \$ (2018 – 8 800 000 \$).

8. Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société. Au mois de juillet 2015, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est comptabilisé au coût, en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du NVCF, déduction faite de tout rappel de fonds. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9. Fonds Démarrage et expansion I (FDE)

En février 2017, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le FDE. Le FDE est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 106 M\$.

Le placement dans le FDE est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du FDE, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le FDE n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10. Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (Yaletown)

En octobre 2017, la Société s'est engagée à investir 20 M\$ dans le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown. Le Yaletown est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des technologies de l'information, des technologies liées à l'énergie et des technologies propres situées au Canada et aux États-Unis. Au 31 mars 2019, la taille totale du capital du fonds se chiffrait à 118 M\$ (2018 – 100 M\$).

Le placement dans le Yaletown est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du Yaletown, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le Yaletown n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

11. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2019, le capital non appelé totalisait 7 290 537 \$ (2018 15 975 537 \$), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le FDE, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2019, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 11 500 000 \$ (2018 18 750 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- d) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le Yaletown, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2019, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 16 200 000 \$ (2018 19 000 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- e) Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- f) Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- g) Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- h) En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

12. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

			2019			2018
	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
D	29 837 656	25 551 811	-	32 354 381	27 056 001	-
D	_	2 268 167	-	1 413 160	3 729 101	_
	29 837 656	27 819 978	-	33 767 541	30 785 102	_

En CAD En USD

- Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.
- ** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2019, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans cinq sociétés, qui représentaient de 0,25 % à 3,32 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

13. Revenu de placement dans les fonds

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a comptabilisé un montant de néant (2018 – 1 149 101 \$) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

14. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 1 984 500 \$ (2018 – 11 609 565 \$), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

15. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2019, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 126 370 \$ (2018 – 95 193 \$).

Au 31 mars 2019, le solde de 166 761 \$ (2018 – 140 781 \$) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

Notes annexes

31 mars 2019

(montants en dollars canadiens)

16. Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie

En mars 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le paiement d'un montant allant jusqu'à 50 M\$ pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. Le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie et a payé un montant de 35 M\$ à la Société. Ce projet comprenait un montant de 10 M\$ payé initialement en 2014 pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie.

Au 31 mars 2019, le projet du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie était toujours en cours d'élaboration.

17. Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres

Dans son budget de 2016, la province de l'Ontario s'est engagée à allouer un montant de 55 M\$ à l'élaboration de nouvelles méthodes permettant à la province d'effectuer des investissements dans les actions de sociétés du secteur des technologies propres. La SOFC mettra en œuvre ce projet en établissant une ou plusieurs sociétés en commandite dans lesquelles la Société participera en tant que commanditaire selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres commanditaires.

En août 2017, le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et a payé un montant de 55 M\$ à la Société.

En novembre 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir un montant initial de 20 M\$ dans le Yaletown Innovation Growth LP.

Au 31 mars 2019, d'autres initiatives liées au Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres étaient toujours en cours d'élaboration.

18. Venture Ontario Fund (VOF)

À l'automne 2017, la Société a obtenu l'approbation nécessaire aux fins de la mise en œuvre d'une nouvelle initiative stratégique fondée sur le marché visant à investir dans des fonds de placement en capital-risque ontariens et axés sur l'Ontario. Peu après, le Ministère a conclu une entente de paiement de transfert de 60 M\$ avec la SOFC. La SOFC mettra l'accent sur la conclusion d'engagements avec des gestionnaires de fonds de placement en capital-risque qui se situent dans le quartile supérieur et des gestionnaires de fonds émergents à fort potentiel. Les secteurs visés comprennent les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et les technologies propres. En outre, la SOFC peut conclure des engagements avec des fonds de placement en capital-risque investissant dans des sociétés qui en sont à tous les stades de développement, afin d'offrir du capital d'amorçage et du capital-développement.

En mars 2019, la SOFC a reçu un versement initial de 26,64 M\$ aux fins de cette initiative qui a ensuite pris le nom de Venture Ontario Fund.

Au 31 mars 2019, l'initiative était toujours en cours d'élaboration.

Notes annexes

31 mars 2019 (montants en dollars canadiens)

19. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2019, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, l'Office ontarien de financement (OOF) et la province de l'Ontario.

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (SCO) pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service. Si la Société ne dispose pas de ressources financières « non affectées » ou qu'elle a épuisé le nombre de paiements de transfert autorisés pour rembourser le Ministère, ce dernier compensera ces charges à titre de montants à terme échu au poste budgétaire des autres charges directes de fonctionnement (ACDF).

20. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Aperçu

La SOFC est une mandataire de la Couronne décrite dans la directive du Conseil de gestion du gouvernement comme étant un organisme provincial régi par un conseil. Plus précisément, la SOFC est prescrite comme organisme public et comme organisme public rattaché à la Commission, conformément au Règlement de l'Ontario 146/10 de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Conformément aux directives du Conseil de gestion du gouvernement, la SOFC ne fait pas partie du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère), mais elle est considérée comme faisant partie du gouvernement. La SOFC est tenue de préparer un rapport annuel et de le remettre au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) au plus tard 120 jours après la fin de l'exercice de la SOFC et de le rendre accessible au public.

La gouvernance d'entreprise comprend des processus qui permettent une supervision et une gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration et le ministre. Elle comprend l'identification des personnes et des groupes responsables des activités et la description de leurs rôles.

Reddition de comptes et responsabilités

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la loi dominante, la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la Loi). Le ministre est responsable de l'application de la Loi en ce qui concerne la SOFC. La Loi et les directives du Conseil de gestion du gouvernement, du ministre et de la Commission de la fonction publique relativement aux organismes de la Couronne forment un cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, le ministre est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Il entretient des communications avec la SOFC, par l'entremise de la présidente du conseil d'administration, au sujet des politiques et des attentes du gouvernement concernant la SOFC.

La présidente du conseil rend compte au ministre du rendement de la SOFC dans l'exécution de son mandat. La présidente du conseil est chargée de fournir des conseils et de l'information au ministre en ce qui concerne le fonctionnement et les affaires de la SOFC. En outre, elle assure le leadership de la SOFC. Le sous-ministre s'assure que le Ministère a la capacité organisationnelle de surveiller la SOFC et de vérifier qu'elle gère correctement les risques.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et rendent compte au ministre par l'entremise de la présidente du conseil. Le conseil d'administration exerce des fonctions de supervision. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC afin de s'assurer que la SOFC remplit son mandat. Le conseil est composé de fonctionnaires et d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit régulièrement des rapports du président et chef de la direction et du personnel de la SOFC concernant les activités de la SOFC et sa conformité aux lois et aux

politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil sont énoncées dans un code de conduite approuvé par le conseil.

Le conseil compte également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC. Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) approuve un plan de vérification annuel préparé par les vérificateurs externes indépendants de la SOFC et assure la liaison, au besoin, avec les vérificateurs internes de la SOFC et le vérificateur général de l'Ontario au sujet des rapports financiers et des contrôles internes. Le CVGR examine également les politiques financières et les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. En outre, le CVGR examine les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil d'administration à s'assurer que les mesures nécessaires sont en place en matière de rémunération, d'évaluation du rendement et de formation du personnel dans les domaines critiques.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction de la présidente du conseil et du conseil d'administration et leur présente régulièrement des rapports sur le rendement de la SOFC. Étant donné que le président et chef de la direction est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également chargé de consulter au besoin le sous-ministre en ce qui concerne des questions d'importance mutuelle, notamment les services fournis par le Ministère, et des directives du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement, des directives du gouvernement et des politiques du Ministère. Le président et chef de la direction est responsable de la gestion des activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Exigences en matière de rapports financiers

La SOFC prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers sont examinés et recommandés par le CVGR et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de la SOFC qui exprime une opinion à savoir si les résultats financiers sont présentés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada. Les conclusions sont examinées par le CVGR et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés trimestriellement et présentés au CVGR et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, de protéger son actif de la SOFC et de gérer son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité et de la production en temps opportun de l'information financière, la SOFC utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôle interne comprend :

- la planification des activités
- la communication écrite des politiques et procédures régissant la conduite de la Société et la gestion des risques
- la séparation des tâches
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés
- la délégation responsable des pouvoirs et de la responsabilité personnelle
- la sélection et la formation attentives du personnel
- la tenue à jour des politiques en matière de comptabilité et de risques financiers.

Dans le cadre des activités annuelles, la SOFC procède à une évaluation globale des risques à l'échelle de l'organisation et élabore les stratégies d'atténuation appropriées.

Opérations

La SOFC est un organisme aux ressources modestes qui compte un nombre limité d'employés qui s'occupent des opérations, de la gouvernance, des contrôles financiers et des investissements. Ils sont appuyés par un petit nombre de fournisseurs de services externes possédant des connaissances spécialisées en évaluation de fonds, en co-investissement direct et en investissements dans les fonds de fonds, ainsi qu'en vérification et tenue de livres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annie Ropar, présidente

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2014

Fin du mandat en cours : Avril 2021

À titre de chef des finances et chef de l'administration, Annie Ropar est responsable de la surveillance financière des activités de la Banque de l'infrastructure du Canada, y compris la gestion des risques financiers et des risques d'entreprise, ainsi que de la surveillance des fonctions générales, y compris les services juridiques, les ressources humaines et les opérations. Annie Ropar était auparavant directrice financière d'Aequitas Innovations Inc., qui exploite la NEO Bourse. Avant de se joindre à Aequitas, elle a occupé les postes de directrice générale et directrice commerciale, Actions mondiales, chez RBC Marchés des Capitaux et d'associée chez RBC Capital Partners. Auparavant, elle était première vice-présidente et chef de la direction financière de ce qui était alors la division de financement structuré de CIT Group Inc. Annie Ropar est comptable professionnelle agréée, détient le titre de Certified Public Accountant aux États-Unis et un baccalauréat en gestion des affaires de l'Université Ryerson. Dans la collectivité, elle est membre du conseil d'administration de la fondation du Centre de cancérologie de l'Hôpital Princess Margaret et a été membre du comité de la Fondation Wellspring pour les personnes atteintes de cancer.

Gadi Mayman, vice-président

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Février 2009

Fin du mandat en cours : Janvier 2020

À titre de chef de la direction de l'Office ontarien de financement, Gadi Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets de financement des entreprises et de l'électricité, ainsi que des relations avec les banques et les marchés financiers. Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, Gadi Mayman a travaillé à Exportation et développement Canada à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat en sciences et en génie industriel de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988. Il est chef de la direction de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et membre de son conseil d'administration. Il est membre des conseils d'administration de l'OOF, d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance. Il est coprésident du Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et de l'OPG.

Anne-Marie Ryan, membre

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2021

AnneMarie Ryan a été nommée commissaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en février 2013 et a terminé son troisième mandat en janvier 2019. Elle a été première directrice de la Commission (de décembre 2016 à janvier 2019) et a déjà présidé le comité de gestion interne et des mises en candidature (d'août 2014 à décembre 2016). Avant sa nomination à la CVMO, elle a été présidente d'AMR Associates Inc., où elle conseillait les cabinets de services financiers et les organismes de réglementation du Canada sur la stratégie d'affaires et la planification, la structure du marché, la technologie de négociation, la réglementation des marchés et les politiques. Auparavant, elle a mené une carrière bien remplie à titre de cadre supérieur dans un certain nombre de cabinets de services financiers. Elle a été présidente et membre du conseil d'administration de Women in Capital Markets de 2006 à 2014. Elle a aussi été membre des conseils d'administration de BenefAction Foundation et d'Épilepsie Canada. AnneMarie Ryan est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto.

Tim Jackson, membre

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2021

Timothy Jackson est président et chef de la direction de SHAD Canada et ancien viceprésident à la direction du District de la découverte MaRS. Il est président de la Fondation Trillium de l'Ontario et du conseil d'administration de l'Université de Waterloo. Actif dans sa collectivité, il est notamment membre de la Banque Manuvie du Canada et de la Société de fiducie Manuvie, président des conseils d'administration de Waterloo North Hydro Holding et de Bingemans Inc. Comptable professionnel agréé, Timothy Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès arts en comptabilité de l'Université de Waterloo.

Elspeth Murray, membre

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2020

Elspeth Murray est doyenne associée, programmes de M.B.A. et de maîtrise à l'École de commerce Stephen J. R. Smith de l'Université Queen's, ainsi que professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Elle est membre de Trinity College School et d'Analytics for Life, et ancienne vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation. Elle est titulaire d'un doctorat de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en science informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

Caroline Mandell, membre

Date de nomination au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2020

À titre de partenaire chez Langmaids Asset Management, Caroline Mandell fournit des services de placement et de gestion du portefeuille couvrant des occasions de placement dans les marchés publics et privés. Avant d'entrer au service de Langmaids en 2010, elle a travaillé chez plusieurs sociétés de capital-investissement, dont Richardson Capital à Toronto, CCMP Capital à Londres (Royaume-Uni) et Thomas H. Lee Partners à Boston. Auparavant, elle faisait un travail de conseil aux sociétés ouvertes au sein de la division des services bancaires d'investissement de Goldman Sachs à New York. Caroline Mandell est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard.

Rémunération du conseil d'administration

Au total, la rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2018-2019 s'est élevée à 4 300 \$.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des activités annuelles, la SOFC procède à une évaluation globale des risques à l'échelle de l'organisation et élabore les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC se fonde sur les exigences de la *Directive sur les organismes* et les nominations¹². Le plan de gestion des risques tient compte de la gestion des risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de la SOFC couvre notamment les risques suivants :

- risque financier
- risque lié aux ressources humaines
- risque opérationnel
- risque stratégique.

En plus du plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation complète des risques est fournie chaque semestre au conseil d'administration. Ce dernier est également informé de l'exposition réelle ou potentielle au risque par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

¹² En vigueur à compter d'avril 2017; peut être modifié de temps à autre.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019-2020

Pour l'exercice 2019-2020, la SOFC se concentrera sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer le reste du portefeuille d'investissement du FODTE jusqu'à ce que tous les investissements aient été réalisés
- administrer les participations de commanditaire de la SOFC dans des fonds gérés à l'externe
- appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital-risque
- répondre aux priorités précisées par la province.

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements généraux, veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance 700, rue Bay Bureau 2401 Toronto (Ontario) M5G 1Z6

Téléphone : 416-325-6874

Numéro sans frais : 1-877-422-5818

Courriel : sofc@ontario.ca

Web : www.ontario.ca/sofc